



**Nadège BEZANNIER-BOUQUET
et Vincent EMONET**
Notaires Associés
Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



Union libre : définition

L'union libre (ou concubinage) est une situation où deux personnes, de même sexe ou non, vivent ensemble sans contrat officiel (ni mariage, ni PACS).

Caractéristiques :

- **Aucun engagement juridique** : pas de contrat, pas d'obligations légales entre partenaires.
- **Liberté de séparation** : rupture possible sans formalités légales.
- **Conséquences limitées** : pas de droits automatiques en matière de succession, fiscalité ou protection sociale. Par exemple, en cas de décès, le partenaire survivant n'a aucun droit sur le patrimoine de l'autre sauf testament spécifique.
- **Grande liberté mais peu de protection juridique ou patrimoniale.**

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Le PACS est un contrat entre deux majeurs (même sexe ou pas) pour organiser leur vie commune avec reconnaissance juridique.

Caractéristiques :

- **Formalités** : rédaction d'une convention devant notaire ou greffier, choix du régime patrimonial (séparation de biens ou indivision).
- **Droits et devoirs** : vie commune, solidarité pour dettes ménagères, organisation du patrimoine.
- **Conséquences juridiques** : imposition commune, protection sociale, exonération des droits de succession sous conditions.
- **Moins contraignant que le mariage, mais offre une protection supérieure à l'union libre.**

Différences juridiques et fiscales entre union libre et PACS

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



Aspect	Union libre	PACS
Statut juridique	Pas de reconnaissance légale formelle	Contrat légal reconnu par la loi
Régime fiscal	Imposition séparée	Imposition commune (avantage fiscal)
Solidarité dettes	Aucune solidarité	Solidarité pour dettes ménagères
Patrimoine en cas de séparation	Pas de partage, chacun garde ses biens	Partage selon régime choisi (séparation ou indivision)
Succession	Pas de droits automatiques	Exonération des droits de succession (sous conditions)

Choisir entre union libre et PACS

À considérer selon :

- **Niveau d'engagement souhaité** (liberté vs protection juridique).
- **Protection du partenaire en cas de décès** (PACS plus protecteur).
- **Avantages fiscaux** (PACS souvent avantageux en cas de revenus inégaux).

Passer de l'union libre au PACS : démarches

- Rédiger une convention de PACS devant notaire ou greffier.
- Fournir pièces d'identité, actes de naissance, justificatif de domicile, et attestation de non-parenté/alliance si nécessaire.

Le rôle du notaire : un allié précieux

- Expliquer les implications juridiques, fiscales, successorales de chaque statut.
- Conseiller sur la solution la plus adaptée à votre situation patrimoniale, familiale et financière.

OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté



NOTAIRE CONSEIL du
MONDE RURAL



Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Rédiger contrats de mariage, conventions de PACS, testaments.
- Anticiper et prévenir les risques juridiques et optimiser la gestion du patrimoine.

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

